

## Compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet, M. Foltz, M.Gil, M.Tesseyre, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Naville, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Gouygoux, Mme Laval, M.Verdier, Mme Fournier-Bourgeade, M. Sune.

### 1- **Approbation compte rendu séance précédente**

Mme Cayre fait remarquer que le nom de M.Tesseyre a été oublié dans la liste des votants « contre » le rapport d'activités de Cauvaldor. La correction sera apportée.

**Vote : pour à l'unanimité**

### 2- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier

### 3- **Tarifs régies des recettes** :

Les conseillers ont reçu les tarifs des régies municipales. Des augmentations sont proposées :

- Repas des écoliers : + 0,60 € (= 4,10 €, suite à augmentation des tarifs fixés par le département)
- Marchés gourmands :

Mme Daubet fait remarquer que cette année nous avons dû annuler un marché gourmand en raison de la météo et décaler la date d'un autre. D'où une légère baisse de fréquentation des commerçants et donc une baisse du produit des droits de place (2080€ au lieu de 3134€ en 2016). Les dates des jeudis 28 juin, 19 juillet et 9 août sont retenues pour les marchés de 2018.

**Tarifs** : La commission propose d'augmenter les tarifs en 2018 soit :

- 60€ (au lieu de 55€) par stand de 4 mètres et 10€ (tarif inchangé) le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à 1 marché,
- 110€ (au lieu de 100€) par stand de 4 mètres et 10€ le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à 2 marchés
- 150€ (au lieu de 120€) par stand de 4 mètres et 10€ le mètre linéaire supplémentaire pour une participation à 3 marchés
- 15€/mètre linéaire (au lieu de 13€) le tarif pour les stands inférieurs à 4 mètre linéaires

M.Gouygoux trouve que ces augmentations risquent de décourager certains marchands producteurs de Martel.

Mme Daubet lui répond que la commune a des frais importants pour l'organisation de ces marchés (travail des agents pour montage et démontage, publicité, animation musicale...).

M.Gouygoux dit aussi son opposition à l'organisation de brocantes privées. M.le maire, qui accorde les autorisations, sera juge d'autoriser ou non ce genre de manifestation commerciale.

**Vote :**

**Contre: 2 (M.Gouygoux, Mme Fournier-Bourgeade)**

**Abstentions: 4 (M.Gil, M.Verdier, Mme Laval, M.le maire)**

**Pour: 13**

### 4- **Renégociations des prêts auprès du Crédit Agricole**

La Direction du Crédit Agricole a remis à jour sa proposition. Le conseil municipal doit délibérer dans un délai d'un mois à réception.

M le maire donne la parole à M.Tesseyre qui refait une présentation de cette offre et de son contexte. La nouvelle proposition comporte des frais toujours élevés (77 436,60 €). Le taux d'intérêt est fixe, 2,34 % par an. Ce prêt d'un montant total (I.R.A) comprises de 1 090 366,06 €, d'une durée de 17 ans, permettrait de dégager des marges de manœuvres significatives pendant les 12 prochaines années.

M.Tesseyre rappelle que la commune doit actuellement ouvrir des lignes de trésorerie pour effectuer ses paiements, ce que les effets de cette renégociation permettraient d'éviter.

M.Verdier intervient pour demander si un nouveau délai ne pourrait être obtenu pour demander à d'autres intervenants d'influencer le Crédit Agricole pour diminuer l'indemnité de remboursement anticipé toujours très élevée.

M le maire et M.Tesseyre rappellent qu'ils se sont bien adressés à toutes les personnes susceptibles d'intervenir, ceci sans résultat, et que le temps de la négociation doit laisser la place à celui de la décision.

Mme Fournier-Bourgeade exprime la difficulté et l'impossibilité d'agir en tant qu'administratrice à la Caisse locale du Crédit Agricole.

**Vote: pour 18**

**Abstention: 1 (M.Verdier)**

### 5- **Approbation du rapport de la CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

*La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de déterminer les modalités de transferts de charges des compétences d'un EPCI. En 2016, la CLECT a validé un premier rapport. Suite à la nouvelle communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 issue de la fusion, la CLECT 2017 doit présenter officiellement un rapport avant le 30 septembre suivant l'année de fusion alors même que l'harmonisation et le travail des commissions thématiques est toujours en cours. Ainsi ce travail d'harmonisation des compétences conduira la CLECT en 2018 à établir un nouveau rapport.*

*Pour 2017 et au regard des nouvelles dispositions introduites par la loi des finances, la commission des finances de Cauvaldor a souhaité mettre en place sa propre règle du jeu en matière de transferts et pour cela a proposé une méthode assurant l'équité entre les communes en s'orientant autour de 3 blocs de*

transferts. Cette méthode a été validée par la CLECT réunie le 11 septembre 2017 et a pour objectif d'assurer une équité auprès des communes et s'oriente autour de 3 blocs de transfert :

**Bloc N°1** : Transferts 2017 portant sur les aspects fiscaux : harmonisation des taux et durée de lissage.:

- Harmonisation du taux de CFE sur 4 ans : 2017-2020
- Harmonisation des bases mini de de CFE sur 3 ans : 2018-2020 (Pour mémoire Taux Cauvaldor 2017 :  $TH = 7,9/TFB = 0,6/TFNB = 6,8/CFE = 27,36$ )
- a. effets de la fusion : ajustement des taux ménages des communes de l'ex CC Cère et Dordogne au regard des taux 2017 de la communauté (renvoi de l'écart de taux aux communes concernées) et retour du produit fiscal correspondant à Cauvaldor au travers de l'AC.
- b. intégration de la commune nouvelle au sein d'une C.C. en F.P.U. par le renvoi des ressources de fiscalité entreprise qui ne sont plus perçues par la commune de Sousceyrac en Quercy au travers de l'attribution de compensation et le produit fiscal lié à l'ajustement des taux ménages au regard des taux votés par Cauvaldor en 2017.
- c. Transfert de charges des communes de l'ex CC Cère et Dordogne et de la commune de Sousceyrac en Quercy pour constituer l'enveloppe fonds de concours selon la méthode suivante : montant de la charge correspondante à l'équivalent de 0,6% des bases du foncier bâti de la commune concernée.

**Bloc N°2** : Transferts liés à l'intérêt communautaire. Il s'agit :

- 1- Des compétences obligatoires détenues de par la loi par Cauvaldor et ne pouvant plus être exercées par la commune de Sousceyrac en Quercy.
- 2- Les transferts d'équipements sportifs : il s'agit des gymnases de Martel, Saint-Céré et Gramat ainsi que les piscines de Saint-Céré et Souillac. La commission des finances propose de retenir non pas une méthode rétrospective, mais prospective : soit la règle du coût moyen annualisé sur les travaux à projeter. Cette méthode devant garantir une certaine équité auprès des communes et ne pas léser celles qui ont beaucoup investi par le passé et ne pas favoriser celles qui n'ont pas ou peu investi.

**Méthode pour les gymnases**: Pour la commune de MARTEL et au regard de la méthode retenue en investissement, la commission des finances a déterminé un coût moyen annualisé d'un montant de 17 000€ sur la base d'un coût de réfection du gymnase de 680 000€. Pour mémoire, l'AC provisoire était de 10 000€.

Pour le fonctionnement l'AC de MARTEL reste inchangée : 17 073,50€

- 3- La Maison des Services au Public de Martel : Pas de charges d'investissement à répartir.

**Bloc N°3** : Transferts de compétences à incidence sur l'AC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : La commission voirie propose une extension de la compétence voirie sur les ex-périmètres de Cère Dordogne et la commune de Sousceyrac en Quercy avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La méthodologie appliquée est celle arrêtée sur Cauvaldor en 2016. Pas de changement pour MARTEL.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour adopter le rapport de la CLECT. Le vote portera sur les 3 blocs d'où 3 délibérations.

Suite à la rencontre avec M.Liébus, président de Cauvaldor et M.Proença, vice-président aux activités sportives, certaines réponses ont été apportées aux inquiétudes des conseillers municipaux.

Le gymnase de Martel sera refait en priorité, Cauvaldor bénéficiera pour cela de financements exceptionnels que la commune seule n'aurait pas eus. Le principe de solidarité dans Cauvaldor s'exerce par la décision de répartir les Attributions de Compensation entre les 3 communes ayant un gymnase à rénover. M. le maire précise que Cauvaldor a déjà programmé vendredi 8 décembre une visite du gymnase par un bureau d'études pour une évaluation précise des travaux à effectuer. M. Gouygoux, membre de la commission du Pôle Territorial et M. Ruebenthaler, pour les associations seront présents à ses côtés.

Même si cette rénovation n'était pas une priorité pour le nouveau conseil municipal, il s'agit de faire profiter les Martelais de cette opportunité et de ne pas bloquer les autres projets dans la communauté de communes.

Mme Saudrais demande si la commune et les associations s'occupent toujours du planning : il lui est répondu que ce service est entièrement géré par Cauvaldor avec les élus du Pôle Territorial et en concertation avec les associations.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **6- Cession à Cauvaldor terrain en vue de la construction du RAM**

M le maire donne lecture du courrier de Cauvaldor qui souhaite acquérir uniquement le terrain d'assise de la future construction du RAM soit un terrain d'environ 150m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles BD 345 et 468 avec établissement d'une servitude de passage (de 3 mètres pour accéder à une voie publique) et ce pour le prix forfaitaire symbolique de 100 €, le reste de l'emprise de terrain sur lequel sont implantées la crèche et l'ancienne maison Queille demeurant mis à disposition de Cauvaldor. M le maire rappelle qu'actuellement, le RAM fonctionne dans des locaux vétustes du dojo. Il sera inclus dans l'acte de vente un pacte de préférence pour le rachat par la commune en cas de revente par Cauvaldor (au prix fixé par Cauvaldor). Ce projet est prêt à démarrer et n'attend plus que notre décision.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **7- Résultats enquête commodo et incommodo échange chemin de Carlo**

L'enquête s'est déroulée du 06 au 21 novembre 2017. Aucun avis contraire ne s'est manifesté. Le commissaire enquêteur, Mme M.Hélène Raynal a donc émis un avis favorable à la réalisation du projet.

M. le maire demande aux élus de délibérer définitivement sur cet échange de voirie.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **8- Acceptation don d'une association**

L'Association de Protection de Loupchat dissoute depuis plusieurs mois, a décidé, conformément à ses statuts, de faire don à la Commune de Martel du solde restant en caisse soit la somme de 4 905,11€. Il convient d'accepter ce don et de décider de son affectation.

M. le maire propose que cette somme soit attribuée à la réfection ou l'entretien du patrimoine de Loupchat.

**Vote : pour à l'unanimité**

### **9- Précisions pour la convention ATMO Occitanie :**

Au cours du conseil du 12-10-2017, il avait été demandé à la commission présidée par Mme Vergnes d'apporter des précisions concernant la collecte de mesures de qualité de l'air. La commission propose que ces relevés soient effectués par un agent de la commune (M.Blanco) ou en cas d'impossibilité d'un élu de cette commission.

#### **Vote : pour à l'unanimité**

M. le maire demande à Mme Vergnes de présenter au conseil le suivi régulier des interventions et des résultats de cette opération.

### **10- Décision sur convention de restauration avec le Département**

M. le maire lit le courrier adressé par le Conseil Départemental le 5 septembre 2017.

Le Conseil Départemental du Lot envisage la rénovation des cuisines du collège de Martel avec plusieurs scénarii qui dépendent pour l'essentiel du dimensionnement des services de restauration et donc du nombre de repas confectionnés en particulier pour les écoliers. C'est la raison pour laquelle le Département, au vu de l'importance des investissements et des enjeux, sollicite notre positionnement quant à la poursuite de l'achat des repas pour les enfants des écoles de Martel et du centre aéré, sachant que cet engagement porterait sur une période minimum de 5 ans après la réalisation des travaux.

Nous devons faire connaître notre position avant la fin de l'année 2017.

Mme Fournier-Bourgeade ne comprend pas l'objet de ce courrier qui ne précise aucun calendrier, car il a été décidé par le Conseil Départemental que les locaux du collège seraient entièrement restructurés et qu'à l'heure actuelle, les délais ne sont pas connus. Cette demande d'engagement pour 5 ans après la fin des travaux n'est pas compréhensible. Mme Fournier-Bourgeade s'interroge sur les dispositions prévues entre aujourd'hui et la fin des travaux.

M. le maire dénonce une fois de plus la façon de procéder du Conseil Départemental qui prend des décisions sans consulter la commune (passage des camions) ou qui retarde la réalisation du projet de cuisine à la maison de retraite (étude du SDAIL). La commune a entrepris de faire étudier la construction ou l'aménagement d'une salle de restauration pour les élèves de l'école élémentaire dans l'enceinte de l'EHPAD. La volonté de la commune est de mettre fin aux déplacements des élèves dans les rues pour les repas et de réduire les coûts liés à ces repas tout en confortant la cuisine de l'EHPAD.

Mme Fournier-Bourgeade pense que si nous avons monté le projet du réfectoire pour l'école maternelle avec le Conseil Départemental cela aurait été plus simple. Mme Cayre répond que ce réfectoire sera une propriété de la commune qui gardera toute son autonomie dans son usage et maîtrisera les coûts des repas.

M. Gil se demande lui aussi ce qui est prévu par le Conseil Départemental pour les années scolaires prochaines.

M. le maire propose de répondre au Conseil Départemental que nous ne sommes pas en mesure de prendre cet engagement, que la commune a ses propres projets, et que la cuisine de la maison de retraite pourra fournir les repas tous les jours de fonctionnement des écoles et de l'ALSH, et de répondre à des besoins éventuels pendant l'été.

### **11- Informations diverses :**

#### **• Proposition du conseil de RPI sur les rythmes scolaires :**

Mme Cayre présente la situation actuelle sur le RPI. Il y a eu un conseil extraordinaire de RPI au cours duquel un vote a eu lieu. Sur 28 votants, il y a eu 27 votes exprimés ; le retour à la semaine de 4 jours a été adopté par 15 voix pour, 11 contre et 1 blanc. Le 6 décembre, le DASEN a envoyé un courrier pour informer que les dossiers complets de demandes dérogation à la semaine de 4,5 jours doivent lui être envoyés au plus tard le 2 février 2018. Le conseil municipal ayant déjà donné son avis, c'est l'avis du conseil d'école et celui des maires du RPI qui figureront sur ce document. Le DASEN rendra sa décision après examen des projets et consultation auprès de la collectivité organisatrice des transports scolaires.

#### **• Projet terrain multisports :**

M. Gouygoux présente le projet qu'il porte depuis plusieurs années en précisant bien que s'il n'a pas d'accord de principe, il l'abandonnera définitivement. Il l'a communiqué aux élus du CMJ et souhaite continuer à le travailler avec eux. Il s'agirait de construire un terrain multisports sur le terrain de sable. Il aurait la possibilité d'obtenir une subvention de 30 000 € de la Ligue de Football.

Mme Verger, conseillère au Conseil Municipal des Jeunes, rappelle que les jeunes doivent être associés à cette démarche, en particulier au travers de leur association, les Martolescents.

M. Bouquié dit qu'il avait demandé un devis de terrassement pour le terrain « Vacher », trop cher pour les finances actuelles. Il sait aussi que les jeunes ont en projet un « City stade », et il met en garde contre les revêtements synthétiques.

M. Gil dit que les jeunes du CMJ ont fait le choix de ce projet de « City stade » qui serait implanté à la Fontanelle, et qu'ils s'occupent des différentes démarches avec les élus présents au CMJ.

M. le maire demande que la commission et le CMJ continuent dans ce sens pour présenter à l'avenir le meilleur projet.

#### **• Démission de M. Verdier de la commission des impôts directs :**

M. le maire lit la demande de M. Verdier qui présente sa démission du fait de son absence de Martel en février. Mme Laval demande à le remplacer, ce qui est approuvé par le conseil.

#### **• Les travaux sur la tour Tournemire**

Les services départementaux du patrimoine ont répondu positivement à la demande de l'Association des Tours de Martel et de la mairie pour le projet de réhabilitation de la tour. Cette opération débiterait en 2018 par le nettoyage délicat des planchers.

#### **• Mise en conformité des locaux du Palais de la Raymondie :**

Suite au rapport et à la réunion tenue avec le lieutenant Malès du SDIS, les conseillers prennent connaissance des préconisations de travaux à effectuer et de leur programmation.

- **Décisions modificatives :**

Budget de la commune: les chapitres 66, 11 et 12 appellent des dépenses imprévues de 28 400 €. Ces dépenses seront financées par des remboursements de prestations sociales et le budget placé en dépenses imprévues.

- **Présentation par M.Verdier du Schéma d'aménagements des modes doux de déplacements sur le territoire de Cauvaldor.**

Ce schéma a pour but de faciliter les déplacements doux (cheminements piétons et cyclistes) pour les déplacements courts et quotidiens des habitants. Il s'inscrit dans le PLUI-H. Chaque commune (commission voirie) est invitée à établir un projet et à le déposer auprès des services de Cauvaldor pour étude et financement.

- M.Verdier s'est également porté candidat pour intégrer le groupe de travail territorial sur le projet de Voie Verte de Cauvaldor.
- M le maire informe les conseillers de l'ouverture de la boutique atelier de couture de Mme Hartmann.
- M.Foltz présente le projet de Festival Lectures organisé le 19 et 20 mai 2018 par une nouvelle association, Désir de livres.
- Mme Saudrais annonce que le TAD est reconduit pour 2018.
- M.Ruebenthaler rappelle les dates du Téléthon : vendredi et samedi 8 et 9 décembre.
- Mme Daubet : au cours de la réunion de la commission Développement économique, il est constaté les difficultés rencontrées pour le respect des règles de non-stationnement Place Henri Ramet, notamment en juillet et août. Il faudra revenir sur la question de la piétonisation de cette place.
- Mme Cayre : les vœux aux associations et nouveaux arrivants auront lieu le 6 janvier à 17 h30. Les conseillers sont invités à faire connaître à la mairie les nouveaux Martelais qu'ils connaissent. Le bulletin municipal sera centré sur le commerce et l'artisanat à Martel et Mme Cayre demande la contribution de ceux qui le peuvent en photos de commerçants et artisans du siècle dernier. Les vœux au personnel municipal auront lieu le 9 janvier à 19 h.
- M.Gouygoux voudrait savoir si les résultats de l'enquête de fréquentation de l'ALSH sont connus : les réponses ne sont pas encore toutes parvenues. La commission en aura connaissance.
- Mme Laval demande si le problème du Wifi à la médiathèque sera bientôt résolu. M.Foltz répond que Mme Nicolas, responsable de la médiathèque, doit se rendre à une formation le 21 décembre sur ce thème et qu'il est peut-être opportun d'attendre avant d'accepter un des devis qui ont été remis. Mme Laval insiste pour que cette question soit résolue au plus vite.

Fin du conseil à 23h10.